



# Schéma de Cohérence Territoriale

## Réunion de présentation du projet de SCOT « arrêté »



11 Mai 2009  
St PIERRE-QUIBERON



### Pays d'Auray

AURAY . BANGOR . BELZ . BRECH .  
CAMORS . CARNAC . CRACH .  
ERDEVEN . ETEL . HOEDIC . HOUAT .  
LANDAUL . LANDEVANT . LOCMARIA  
LOCMARIAQUER . LOCAL-MENDON .  
LE PALAIS . PLOEMEL . PLOUHARNEL .  
PLUMERGAT . PLUMERET . PLUVIGNER  
QUIBERON . SAINT-PHILBERT .  
SAINT-PIERRE DE QUIBERON .  
SAZZON . LA TRINITE-SUR-MER .  
SAINTE-ANNE D'AURAY



## Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray

### Ordre du jour

- **Qu'est-ce qu'un SCOT et pourquoi un SCOT sur le Pays d'Auray ?**
- **Quelles orientations le SCOT fixe t'il pour le développement et l'aménagement du territoire ?**





# 1. Qu'est-ce qu'un SCOT ?



## Qu'est-ce qu'un SCOT ?

### SCHEMA



Définit à moyen terme (15-20 ans) les grandes orientations des politiques publiques



Donne une vision globale et schématique de l'aménagement de l'espace intercommunal

### de COHERENCE



Harmonise et coordonne les politiques d'aménagement avec le logement, le commerce, le transport, l'environnement...

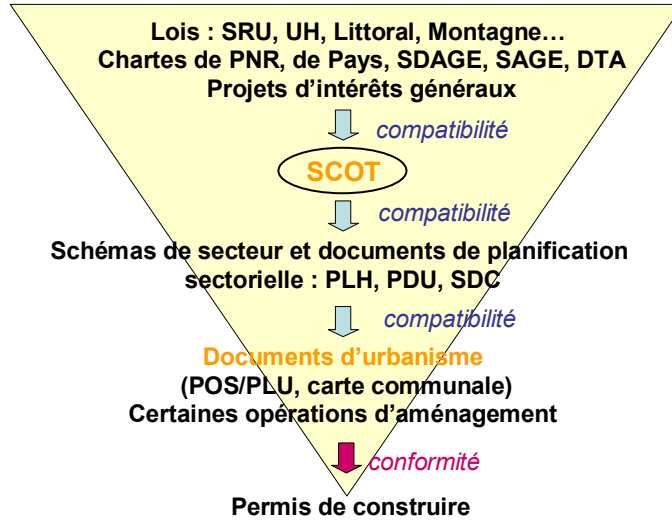
### TERRITORIALE



S'applique à un espace intercommunal pertinent correspondant à un bassin de vie



**Place du SCOT dans la hiérarchie des normes**



Qu'est-ce qu'un SCOT ?

**Périmètre du SCOT**

- 5 Communautés de communes
- 28 communes
- 82 000 habitants
- 620 km<sup>2</sup>



Qu'est-ce qu'un SCOT ?



## Principes et contenu

- Le SCOT s'inscrit dans une **démarche de développement durable** et répond aux principes :

- d'équilibre
- de diversité
- de respect de l'environnement
- d'économie de l'espace

- Il est **composé de 3 documents** :

- Un rapport de présentation
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Un Document d'Orientations Générales (DOG)



## Elaboration et effets du SCOT

- Un document **élaboré** par le Syndicat mixte du Pays d'Auray **en concertation** avec l'ensemble des acteurs du Pays

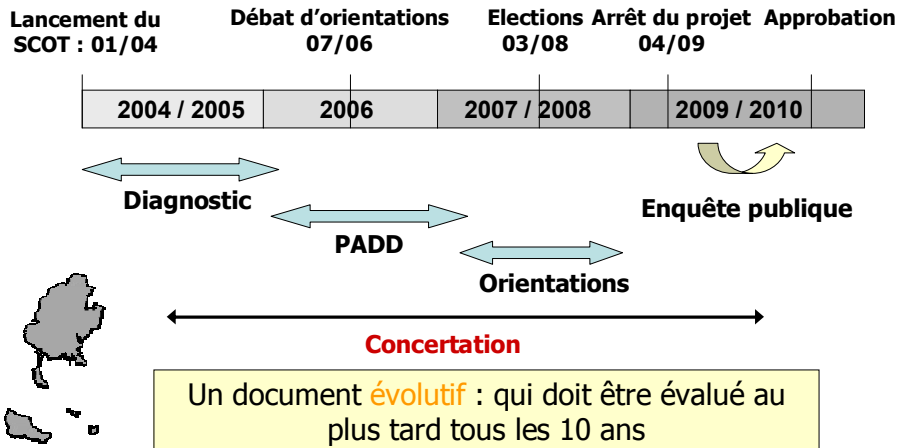
- Un document soumis à **enquête publique**

- Un **cadre commun** pour les documents d'urbanisme et d'aménagement de niveau communal ou intercommunal (PLU, PLH, SDC...)

- Un **principe de compatibilité** à respecter

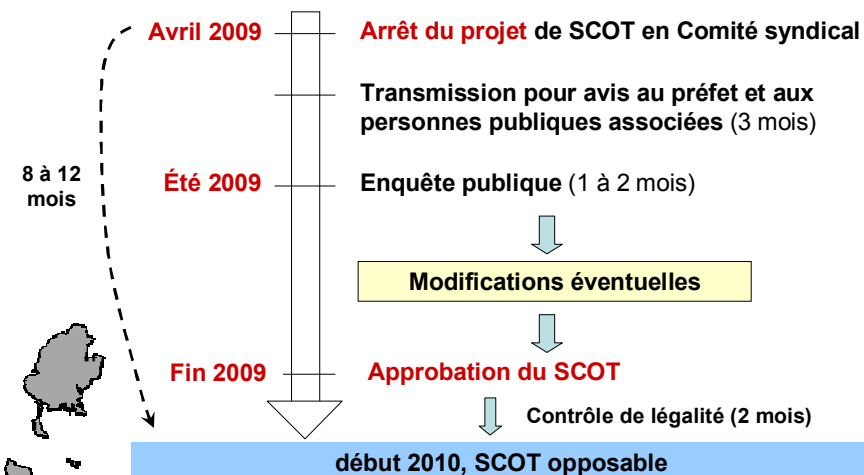


## Démarche et calendrier



Avancement et calendrier

## Suite de la procédure après l'arrêt



Avancement et calendrier

## Intérêts d'un SCOT

- faire émerger **un projet** anticipant les mutations du futur par une réflexion à **caractère prospectif**
- afficher une **communauté de destin** et une image territoriale qui montre une **organisation volontaire**
- assurer la **cohérence des politiques** publiques sur un territoire
- **progresser dans la planification** et l'aménagement du territoire
- **développer les relations** entre tous les acteurs sur un territoire



Pourquoi un SCOT ?

## Pourquoi un SCOT ?

Volonté de :

- **préserver les atouts** qui fondent l'attractivité et la renommée du territoire : paysages, patrimoines naturels et culturels, stations touristiques, ...
- **corriger les dysfonctionnements** constatés : déplacements croissants, déséquilibres sociologiques, urbanisation diffuse, hypersaisonnalité...
- tout en permettant de **poursuivre le développement** du territoire : développement démographique, économique
- dans un **cadre juridique sécurisé**



Pourquoi un SCOT ?



## 2. Quelles orientations ?



## Structure du DOG

Des orientations, qui traduisent les objectifs du PADD,  
organisées autour de 3 axes :

1. **Structurer le territoire** et développer la proximité au quotidien
2. Garantir la qualité du **cadre de vie** et de l'**environnement**
3. Favoriser l'accueil et le maintien de **populations et d'activités permanentes**



## 1. Structurer le territoire et développer la proximité au quotidien



- Conforter l'**armature urbaine existante** et favoriser la **proximité**

- Mailler le territoire par des pôles de vie complémentaires
- Organiser l'offre d'équipements et services en cohérence avec le maillage urbain
- Promouvoir la mixité urbaine et une offre commerciale de proximité

- Assurer une **urbanisation équilibrée et économe en espace**



- Réfléchir aux capacités d'accueil des communes
- Assurer une urbanisation économe en espace
- Encadrer le développement des villages et hameaux

Structuration urbaine et déplacements

## Maillage urbain et réseau de transport à l'horizon 2020/2025



Structuration urbaine et déplacements

## 1. Structurer le territoire et développer la proximité au quotidien



### • Optimiser les déplacements et développer les alternatives à la route

- Développer un réseau de transport en commun structuré autour des pôles de vie
- Renforcer l'intermodalité et les modes doux
- Sécuriser les déplacements routiers et optimiser le stationnement



Structuration urbaine et déplacements

## 2. Garantir la qualité du cadre de vie et de l'environnement



### • Préserver le patrimoine naturel et faciliter sa découverte

- Espaces naturels remarquables
- Zones humides et continuités hydrologiques
- Liaisons naturelles

### • Faire de la qualité des paysages un élément fort de l'image du territoire

- Améliorer la qualité des transitions ville/campagne et des paysages autour des axes de transport
- Préserver et valoriser la diversité des paysages
- Identifier et mettre en valeur le patrimoine



Cadre de vie et environnement

## Espaces naturels à préserver



ESPACES NATURELS A PRESERVER



Cadre de vie et environnement

## Equilibres entre espaces à l'horizon 2020/2025



Cadre de vie et environnement

## 2. Garantir la qualité du cadre de vie et de l'environnement



### • Garantir à tous un **environnement sain et sûr** et **gérer durablement les ressources naturelles**

- Concevoir des opérations d'aménagement de qualité
- Gérer durablement les ressources naturelles
- Préserver la qualité de l'air et de l'eau
- Prévenir et limiter les risques



## 3. Favoriser l'accueil et le maintien de populations et d'activités permanentes



### • **Diversifier et rééquilibrer l'offre de logements :**

- Poursuivre la dynamique de construction
- Développer et diffuser le logement social
- Améliorer l'accueil des populations spécifiques

### • **Mettre en œuvre une politique foncière anticipant sur les besoins de demain :**

- Développer une gestion active du foncier
- Maîtriser les coûts et la qualité par des opérations d'ensemble
- Anticiper sur les besoins pour les activités et favoriser l'émergence de pôles attractifs



## Zones d'activités stratégiques pour l'accueil de nouvelles activités



Habitat et développement économique

## Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray

### 3. Favoriser l'accueil et le maintien de populations et d'activités permanentes



- Pérenniser et conforter les **activités primaires**

- Conforter la place de l'agriculture
- Développer les activités sylvicoles
- Assurer l'avenir des activités aquacoles et de la pêche

- **Diversifier l'économie et favoriser l'émergence de nouvelles filières**

- Conforter la place du Pays dans le domaine du nautisme
- Faire émerger une filière énergétique locale
- Diffuser les activités touristiques sur le territoire et dans l'année



Habitat et développement économique

### 3. Favoriser l'accueil et le maintien de populations et d'activités permanentes



- Développer une **économie insulaire** et péninsulaire vivante et durable

- amélioration de l'accessibilité, du transport de fret
- développement du port de Palais
- développer les nouvelles technologies de l'information et des communications
- Conforter les activités traditionnelles des îles
- ...



## 3. Questions diverses





## Pour en savoir plus et donner son avis

- Consultez la rubrique SCOT du **site Internet du Pays** : <http://www.pays-auray.com>
- Laissez votre avis sur **l'espace de contribution** du site
- ou écrivez-nous à l'adresse suivante : Syndicat mixte du Pays d'Auray, 19 place Joffre - BP 20335 – 56403 AURAY cedex



**Merci de votre attention...**